



Soulager l'école, responsabiliser les parents, stimuler les enfants

Prise de position du PDC suisse

Actualisation du papier de position sur la formation du groupe de travail
« Formation »

Adoptée par la présidence du parti le 20 octobre 2017 à Berne

Résumé

Le PDC est fier du système éducatif et de la qualité supérieure de la formation dans notre pays. Afin de renforcer encore l'**espace suisse de formation**, il s'engage en faveur :

- d'une définition plus claire des tâches qui incombent à l'école et à la politique ainsi que de l'abandon d'une « politisation » de l'école ;
- d'un système éducatif dual solide ;
- de l'égalité des chances et d'un encouragement précoce : tous les enfants doivent bénéficier, dans la mesure du possible, des mêmes conditions initiales ;
- d'allègements fiscaux concernant les frais de garde des enfants au niveau fédéral ;
- des mesures d'économies en matière de bureaucratie, et non sur le dos de l'enseignement ;
- d'évaluations ciblées qui se limitent à l'essentiel, permettant ainsi de réaliser des économies de ressources et de n'imposer aux écoles aucune charge inutile.

La **scolarité obligatoire** joue un rôle central en tant que fondement de notre système éducatif. Le PDC se bat pour une école obligatoire forte et exige :

- une orientation plus cohérente vers les compétences de base lire, écrire et compter ;
- une responsabilisation des parents pour favoriser les compétences sociales de leurs enfants, l'école ne jouant ici qu'un rôle subsidiaire, et pour pallier les lacunes au sein du foyer ;
- la promotion des compétences linguistiques ;
- la promotion des matières MINT, des compétences médiatiques et des investissements dans l'infrastructure de base des écoles ;
- une formation des enseignants qui prépare pleinement à enseigner dans un environnement de travail numérique et permet aux élèves de savoir relever les défis d'un monde numérique ;
- une analyse critique et fondamentale du soutien intégratif.

Il ne saurait être question d'opposer les deux piliers de notre système éducatif dual, qui garantissent la prospérité et l'égalité des chances. En ce qui concerne la **formation professionnelle**, le PDC :

- invite la branche des TIC à renforcer son action en créant des places de formation supplémentaires ;
- exige une adaptation et une réduction permanentes des quelque 230 formations professionnelles reconnues ;
- demande que les écoles professionnelles proposent les différentes matières dans une langue étrangère ;
- exige que la formation professionnelle encourage les compétences dans la branche des TIC.

Le **collège** (suivant les cantons : lycée ou gymnase) joue un rôle majeur en assurant le lien entre l'école obligatoire et les hautes écoles. Dans le but de développer la qualité du collège, le PDC s'engage de manière décidée en faveur :

- d'un collège d'excellente qualité, sans augmentation systématique du taux des diplômes de maturité ;
- de standards de qualité uniforme permettant d'harmoniser les différences cantonales, par exemple dans l'acquisition des langues nationales ;
- d'une expertise qualitative portant sur les examens de maturité ;
- de la promotion de la reconnaissance internationale de la maturité gymnasiale.

Les **hautes écoles** suisses comptent parmi les meilleures du monde. Afin de conserver cette position remarquable dans le classement, le PDC préconise :

- le maintien des différents profils des hautes écoles : les hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques ;
- la suppression des déficiences constatées dans le système de Bologne et mises en évidence par le « Baromètre de Bologne » ;



- la réassociation prochaine à Erasmus+ ;
- la promotion ciblée de la relève académique nationale.

Introduction

La formation constitue l'une des principales ressources de notre pays. Elle contribue de manière décisive au développement personnel d'un individu, lui permettant de gagner en maturité et de devenir une personne libre et responsable, qui s'engage au sein de la société. La formation crée des perspectives pour tout le monde, favorise la croissance de notre économie, freine l'augmentation du chômage et renforce nos institutions sociales. Elle garantit en outre le fonctionnement de notre démocratie. Le PDC place l'individu et le bien commun au cœur de ses réflexions et de sa politique. L'art de vivre ensemble et la structuration de l'école et de la formation doivent s'orienter vers nos valeurs, afin d'asseoir les bases d'une communauté qui fonctionne bien. La Constitution fédérale ancre le droit à un enseignement obligatoire et gratuit. Cet enseignement obligatoire et le droit à la formation qui lui est associé ne doivent pas constituer une option, mais bien un engagement – avec toutes les conséquences culturelles que cela peut impliquer.

Le système éducatif et la qualité de la formation ont contribué par le passé à la prospérité de la Suisse et représentent un atout précieux. En associant une formation scolaire académique de grande qualité et une formation professionnelle éprouvée, performante et adaptée au marché du travail, la Suisse possède un système éducatif dual unique au monde, qui permet à chacun de s'épanouir en fonction de ses talents en promouvant l'égalité des chances. Le caractère dual de notre système éducatif, qui permet d'atteindre la prospérité et l'égalité recherchées, est une des raisons pour lesquelles la Suisse présente le taux de chômage des jeunes le plus bas d'Europe.

Le PDC est fier du système éducatif et de la qualité de la formation dans notre pays. Nous ne pouvons toutefois pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Le développement démographique, l'urgence des mesures d'intégration, la globalisation, la transformation numérique, les difficultés à concilier la vie de famille et la vie professionnelle, et les exigences de « l'apprentissage tout au long de la vie » représentent des défis à la fois d'envergure et d'importance majeure, auxquels notre pays ne peut se soustraire et que nous ne pouvons relever que tous ensemble. Les élèves, les apprenantes et les apprenants, les étudiantes et les étudiants, les enseignantes et les enseignants, les parents, les écoles, les associations, l'économie et la politique sont tous mis à contribution, sans distinction aucune.

Dans cette perspective et avec le but de continuer à renforcer l'espace éducatif suisse, excellent et compétitif au niveau international, le PDC défend les positions et exigences essentielles suivantes :

Le système éducatif

Définir plus clairement les tâches qui incombent à l'école et à la politique

Le PDC soutient l'école publique et respecte la souveraineté des cantons en matière de formation. Le rôle de la politique consiste à attribuer des mandats de formation clairs, à créer des conditions-cadres adaptées aux mandats et à définir les standards de qualité qui s'imposent. La tendance et les risques actuels résident dans le fait que la politique et les autorités administratives s'impliquent trop dans les domaines opérationnels. Les écoles ont besoin de leur autonomie, et les enseignantes et les enseignants de la liberté de choisir leurs méthodes.

- Dans ce contexte, le PDC exige qu'une plus grande liberté soit accordée aux écoles et que la politique en revienne aux tâches essentielles. La formation ne doit pas être « politisée ».

Ne pas opposer l'un à l'autre les piliers du système éducatif dual

Le système éducatif dual suisse présente un avantage majeur et unique au niveau international : il encourage la prospérité et valorise l'égalité des chances.

- Le PDC s'oppose avec force aux efforts déployés pour mettre en concurrence les deux piliers de notre système éducatif dual. La formation professionnelle ne doit pas être académisée.
- Le PDC accorde une grande importance à la perméabilité entre les différentes filières de formation : des critères d'admission clairs garantissent ainsi le maintien du niveau élevé de formation.

Institutionnaliser l'encouragement précoce, améliorer les conditions initiales et augmenter l'égalité des chances

Les premières années de la vie d'une personne revêtent une importance capitale pour son développement. C'est pourquoi l'éducation préscolaire (encouragement précoce) joue un rôle décisif. Chaque enfant a droit à un encadrement individuel et stimulant. Il convient donc de recourir aux moyens inexploités, approuvés par le Parlement et destinés à favoriser la création de places d'accueil extrafamilial pour soutenir des projets spécifiques en faveur de l'encadrement individuel. Les parents sont responsables de leurs enfants. En communiquant avec leurs enfants dans leur langue maternelle, et ce, dès la naissance, ils augmentent leurs compétences linguistiques, ce qui influence de manière très positive leurs parcours de formation. Les parents issus de milieux peu scolarisés doivent donc être soutenus. Les enfants de langue maternelle étrangère doivent entrer le plus tôt possible en contact avec la langue nationale parlée. Le PDC soutient les offres correspondantes pour les enfants en âge préscolaire et leurs parents.

Dans le domaine de la langue au niveau primaire, la règle suivante s'impose : « le plus tôt sera le mieux ! ». Les enfants de langue étrangère, mais aussi les enfants suisses présentant des compétences linguistiques défaillantes, ont besoin, à l'école obligatoire, d'une promotion linguistique la plus précoce possible. C'est la raison pour laquelle la promotion linguistique doit être renforcée dès l'école enfantine. Cela permet d'améliorer les chances de formation des enfants. Moins de thérapies onéreuses s'avèrent nécessaires dans les premières années d'école, et moins de formations passerelles à l'issue de la scolarité obligatoire. De plus, les chances que l'intelligence, les talents et la motivation deviennent déterminants dans le parcours scolaire, plutôt que le contexte familial, sont ainsi beaucoup plus élevées.

- Le PDC souhaite sensibiliser les parents sur le fait que la promotion linguistique des enfants est primordiale pour une scolarité réussie, et ce, dès la naissance, et soutient les programmes de promotion linguistique pour les enfants et les parents dans le domaine préscolaire.
- Le PDC salue la création d'offres d'accueil et d'encadrement préscolaires, bénévoles, et de grande qualité, qui permettent aux enfants d'acquérir de manière ludique des compétences déterminantes pour leur avenir.
- Le PDC veut permettre aux parents de reporter d'un an l'entrée à l'école enfantine de leur enfant, en fonction de son niveau de développement.
- Le PDC exige que les enfants soient scolarisés en fonction de leur niveau de développement, et non uniquement en fonction de la date de référence, ce qui permettrait d'éviter des pathologies inutiles et des thérapies onéreuses.
- Le PDC exige que les élèves de langue étrangère apprennent une langue nationale avant d'intégrer la classe ordinaire.
- Le PDC s'engage en faveur des décisions de sélection professionnelles qui se fondent sur les performances réalisées par les élèves.

Introduire des allègements fiscaux concernant les frais de garde des enfants

Dans 75 % des familles, les deux parents contribuent aujourd'hui, avec leurs emplois, à la sécurité financière du foyer. Le deuxième salaire ne doit pas être « dévoré » par les impôts ou les frais de garde des enfants. Le travail et la performance doivent être rétribués à leur juste valeur. C'est pourquoi les parents doivent pouvoir déduire des impôts, jusqu'à 25 000 francs par enfant et par an, les frais d'accueil extrafamilial de leurs enfants, et ce, au niveau fédéral.

- Le PDC exige la déductibilité fiscale des frais de garde des enfants.

Il doit être possible de réaliser des économies dans la formation, sans pour autant nuire à la qualité l'enseignement

La formation est la base de notre prospérité. C'est une richesse que nous devons protéger. Les restrictions budgétaires de la Confédération, des cantons et des communes ne doivent pas affecter la mission principale de l'école, l'enseignement. Au cours des dernières années, la tendance suivante a toutefois été observée : l'appareil administratif s'est notamment développé et les charges de travail administratif des écoles ont augmenté. L'augmentation constante des évaluations, des accréditations et des exigences de feed-back entraîne un investissement de temps toujours plus important de la part des enseignants. Il est possible de gagner ici en efficacité. Le PDC se mobilise pour une évaluation ciblée de notre système éducatif. Ces contrôles doivent toutefois se limiter aux points essentiels, ce qui permettrait de réduire les coûts, d'éviter les temps morts et d'alléger les charges de travail des enseignants. Des structures de gestion allégées et efficaces servent le cœur de métier de l'enseignement.

- Le PDC refuse, même en temps de crise économique, d'appliquer d'importantes restrictions budgétaires sur le dos de l'enseignement. Il convient de réaliser d'abord des économies en matière de charge administrative et de gestion,
- et de ne pas collecter toutes les données qui peuvent l'être. Limiter les démarches à l'essentiel permettrait de réaliser des économies de coûts et d'alléger les tâches qui incombent aux enseignants et aux administrations scolaires.

L'école obligatoire

Maintenir la souveraineté des cantons en matière de formation

En Suisse, les cantons possèdent la souveraineté en matière de formation, ce qui garantit, entre autres, la réussite du système éducatif suisse.

- Le PDC salue l'introduction du Plan d'études 21 « Lehrplan 21 ». Le PDC accorde une grande importance au fait que les cantons conservent la souveraineté en matière de scolarité obligatoire.

Définir la mission principale de l'école et responsabiliser les parents : mettre l'accent sur les compétences fondamentales et sociales

La formation des élèves constitue la mission principale de l'école, et l'enseignement son cœur de métier. Dans l'enseignement obligatoire, l'accent devrait de nouveau être davantage mis sur les compétences de base (lire, écrire, compter), en raison précisément des nouvelles exigences en matière de transformation numérique. Il est possible d'accéder au savoir, n'importe où et à tout moment. L'informatique gagnera encore en importance au cours des prochaines années. L'utilisation des médias numériques doit devenir une évidence, bien que l'acquisition des compétences sociales demeure essentielle. Les matières telles que le sport, la musique, le travail manuel et la création artistique jouent

ici aussi un rôle déterminant. L'école doit offrir le meilleur enseignement possible aux élèves, pour qu'ils puissent acquérir les compétences nécessaires. Son rôle ne consiste toutefois pas principalement à remédier aux lacunes parentales, ni à résoudre les problèmes d'ordre social. C'est la raison pour laquelle les parents, et les autres personnes intervenant dans l'éducation des enfants, doivent être plus responsabilisés. Il conviendrait de rendre obligatoires les soirées de parents ainsi que les entretiens avec les enseignants.

- L'école a d'abord une mission de formation et d'enseignement. Les compétences de base doivent être plus encouragées. Pour le PDC, le mandat d'éducation de l'école, bien qu'important, est subsidiaire. Les enfants doivent apprendre l'esprit d'équipe, le respect et la tolérance.
- Le PDC exige que les écoles encouragent les compétences médiatiques et informatiques. Les élèves doivent acquérir une maturité médiatique, et l'école doit développer davantage les compétences dans le domaine des TIC.

Les langues, l'atout de la Suisse

La diversité linguistique de notre pays est une chance. Il importe de mieux exploiter le multilinguisme de notre pays pour l'acquisition des langues étrangères, et de favoriser les échanges linguistiques entre les régions.

- Le PDC estime utiles les séjours de classes scolaires dans une autre région linguistique, et soutient cette forme d'échange.
- Le PDC s'engage en faveur de l'enseignement d'une deuxième langue nationale et d'une langue étrangère supplémentaire dès l'école primaire (3/5).

Promouvoir les disciplines MINT et créer les conditions préalables pour la formation numérique

Nous constatons une importante pénurie de personnel spécialisé dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT). Ce n'est qu'avec des élèves qui développent une attitude positive vis-à-vis des disciplines MINT que le nombre de candidats qualifiés pour la formation dans les métiers techniques ainsi que des étudiants en ingénierie peut être augmenté. Les enseignants doivent donc disposer des compétences spécialisées requises. Cela suppose également la disponibilité d'une infrastructure fonctionnelle et moderne, assistance comprise, ainsi que du matériel et des supports pédagogiques y afférents. Des choses banales, comme une connexion Internet peu fiable ou un réseau WLAN défaillant, peuvent nuire à une bonne utilisation des nouvelles possibilités électroniques de formation et d'enseignement.

Des concepts et des objectifs adaptés aux besoins réels, tels que ceux que comporte par ex. le « Lehrplan 21 » des cantons alémaniques et bilingues, s'avèrent en outre nécessaires. Ce plan d'études développe à juste titre le traitement des nouveaux médias et de l'enseignement de l'informatique, qui feront partie intégrante de la formation obligatoire. Pour la mise en œuvre dans les écoles, il convient d'investir dans les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants, ainsi que dans celles de leurs utilisateurs.

- Le PDC exige donc que les matières MINT soient encouragées de manière ciblée à tous les niveaux scolaires, et qu'elles réussissent à passionner les filles et les garçons.
- Le PDC soutient les efforts visant à renforcer la compréhension des élèves de la technique et des médias. Dans le domaine des TIC, les connaissances ne sont pas les seules à être importantes : la compréhension du traitement de la technique l'est tout autant.
- Le PDC est conscient que la numérisation de la formation est très onéreuse. Il est donc très important que l'infrastructure de base fasse l'objet d'investissements. Les connexions Internet performantes constituent la condition préalable pour l'intégration des médias numériques dans

l'enseignement et la transmission des compétences médiatiques. Les investissements dans les médias numériques doivent être effectués en particulier dans le degré scolaire supérieur (sec. I), pour que les élèves en fin de scolarité puissent utiliser les dernières technologies et soient parfaitement préparés au monde numérique, auquel ils seront confrontés au collège ou dans le monde professionnel.

- Le PDC exige une formation des enseignants qui prépare pleinement à l'enseignement numérisé et interconnecté. Les enseignants en exercice doivent disposer de bonnes compétences qui nécessitent des formations continues adaptées dans le domaine de la pédagogie des médias et de la didactique informatique.

Pas de promotion intégrative généralisée

La loi sur l'égalité des handicapés énonce le principe suivant : il convient d'encourager l'intégration dans l'école régulière des enfants et des jeunes handicapés. Depuis 2004, de nombreux cantons ont introduit le modèle de l'école intégrative. Le PDC considère qu'à ce jour, ce modèle n'a toujours pas obtenu les effets positifs escomptés et qu'au contraire, il entraîne souvent une surcharge et des pertes de qualité. Il y a en outre lieu de craindre que l'école intégrative obtienne les effets inverses, si les élèves sont considérés comme des « cas particuliers » au sein de la classe, et stigmatisés. Il importe donc de déterminer pour chaque enfant la nature de l'offre qui lui convient le mieux (intégrative ou séparative). De plus, l'intégration d'un élève ne doit pas compromettre le bon fonctionnement de la classe.

- Le PDC exige que le modèle de l'école intégrative soit analysé et remis en question de manière critique.
- Le PDC exige que l'intégration et la séparation constituent des formes d'encouragement équivalentes.
- Le PDC exige que le bien-être de l'enfant soit placé au cœur des priorités, et non les besoins des parents ; il convient de tenir également compte du bien-être de l'ensemble de la classe.

La formation professionnelle

Formation professionnelle – formation professionnelle supérieure

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est très importante en Suisse. Une entreprise suisse sur quatre déclare ne pas trouver suffisamment de main-d'œuvre qualifiée, d'après des enquêtes récentes (par ex. étude CS PME / août 2017). Cela commence déjà lors de la recherche d'apprentis. Dans de nombreux métiers de l'artisanat, de l'industrie et du commerce, dans le secteur de la santé, mais également dans les secteurs de haute technologie ou les TIC, on observe une absence de relève. Les raisons en sont multiples ; il importe d'agir. Une bonne collaboration entre les instances officielles et les organisations du monde du travail est indispensable.

- Le PDC exige que les profils professionnels soient rendus plus attractifs, et les contenus et les compétences plus rapidement adaptés aux nouvelles conditions-cadres du marché du travail.
- Le PDC demande que plus de places de formation (par ex. métiers TIC) soient proposées dans de nouveaux domaines d'activité attractifs.
- Les synergies existantes pour les plus de 230 formations professionnelles de base actuellement reconnues doivent être davantage exploitées. Le PDC considère essentiel que notamment l'offre des écoles spécialisées professionnelles soit ajustée en conséquence, pour réduire les coûts associés des pouvoirs publics.

- Le PDC demande que les instances officielles et les organisations du monde du travail montrent les avantages de la formation professionnelle duale, et soutiennent les « nouveaux » modèles de formation initiale (par ex. formations initiales modularisées, formations en réseau, etc.). Les entreprises internationales ne connaissent que trop peu les avantages de notre système éducatif perméable.
- Il est important pour le PDC que, dans le domaine des apprentissages TIC duaux, des offres de formation initiale à plein temps (comme des écoles de moyens informatiques) soient développées, en complément de la formation traditionnelle.

Former la main-d'œuvre qualifiée de l'avenir

Avec la formation professionnelle supérieure, la Suisse dispose d'une offre de qualification complémentaire, éprouvée et appréciée dans la pratique. Le PDC soutient le renforcement de la formation professionnelle supérieure. En raison de la constante évolution du marché du travail, les instances officielles doivent, conjointement avec les organisations du monde du travail, introduire de manière rapide et ciblée des examens professionnels et professionnels supérieurs.

- Le PDC exige un renforcement de l'équivalence de la formation professionnelle supérieure par rapport aux autres cursus du niveau tertiaire (hautes écoles spécialisées, universités, etc.). Il importe de clairement rejeter la poursuite de « l'académisation » du monde du travail.
- Le PDC soutient l'augmentation du nombre de diplômés de la formation professionnelle supérieure.
- Le PDC souhaite obtenir la garantie de la reconnaissance des diplômes à l'étranger.

Améliorer les compétences en langues étrangères et dans le domaine TIC

L'acquisition des langues nationales représente un objectif important de la politique de formation suisse. Il convient toutefois de constater que les étudiants et les apprentis ne présentent pas le même niveau à l'issue de la scolarité obligatoire. Alors que les formations gymnasiales et académiques offrent aux jeunes une large palette de possibilités d'apprendre une autre langue nationale, les apprentis, pendant leur formation initiale, ne disposent que de très peu d'encouragements et de possibilités d'approfondir leurs connaissances dans une deuxième ou une troisième langue étrangère.

- Par conséquent, le PDC se déclare favorable à un enseignement en école professionnelle proposé et dispensé dans plusieurs langues, et ce, dans différentes matières. Les offres de cours en langue étrangère dans le cadre d'une formation professionnelle en augmentant l'attractivité.

Le collège

Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les collèges

Le collège joue un rôle majeur en assurant le lien entre l'école obligatoire et l'université. Le PDC souhaite garantir à long terme aux titulaires d'une maturité gymnasiale l'accès sans examen d'entrée aux études supérieures, ce qui requiert toutefois le maintien d'un niveau de formation élevé et une définition claire du standard de qualité proposé par les collèges. Il est impératif de poursuivre l'amélioration du niveau de qualité actuel. Une collaboration étroite avec les hautes écoles dans les dernières années du collège doit garantir aux élèves la possibilité de mieux choisir leurs études. Il importe donc de pouvoir éviter un changement ultérieur et onéreux de domaine d'études.

- Le PDC demande une meilleure préparation des élèves du secondaire à leur avenir d'étudiant, plus d'informations relatives aux différents cursus possibles, et une assistance professionnelle dans le choix des études.

Pas d'augmentation systématique du taux de maturité

L'augmentation du taux de maturité, régulièrement demandée par l'OCDE, ne représente pas un moyen de régulation éprouvé. Cette augmentation systématique nuit à la qualité de la formation gymnasiale. La demande d'une augmentation du taux de maturité implique en outre d'accorder une place prépondérante à la formation gymnasiale, au détriment de la formation professionnelle.

- Pour le PDC, il ne s'agit pas de transmettre un mauvais signal, en accordant plus de valeur à la maturité gymnasiale qu'à la formation professionnelle.
- Le PDC rejette donc l'augmentation systématique du taux de maturité.

Harmoniser et augmenter la qualité des diplômes

Même au degré gymnasial, l'objectif prioritaire doit être d'atteindre dans toutes les régions de notre pays un niveau de formation élevé et homogène. Les différences de qualité entre les cantons ou les régions sont actuellement considérables. Il est également important que l'égalité des chances soit garantie dans tous les cantons lors de l'entrée au collège.

- Le PDC exige de prendre des mesures permettant de garantir la comparabilité de la qualité des diplômes entre les cantons. Les statistiques des hautes écoles doivent de nouveau être publiées.
- L'élaboration de ces mesures d'amélioration de la qualité de la formation incombe en principe aux cantons et aux collèges, alors que les hautes écoles devraient également y participer. Le PDC considère qu'une intervention au niveau fédéral n'est nécessaire que lorsque les cantons et les collèges ne sont pas en mesure d'imposer des standards de qualité suffisants.

Introduire des diplômes internationaux dans nos collèges, reconnaissance internationale à long terme de la maturité gymnasiale

La Suisse doit également tenir compte comme il se doit de la globalisation du monde dans le domaine de la formation.

- Le PDC exige que toutes les possibilités offertes soient mises en œuvre au niveau politique pour que la maturité gymnasiale suisse soit reconnue par le plus grand nombre de pays.

Les hautes écoles

Renforcer les profils des trois types de hautes écoles

En Suisse, la formation tertiaire est divisée en trois types de hautes écoles. Les hautes écoles spécialisées forment des spécialistes dans les domaines tels que la santé, le travail social, la musique, le design et l'art, la technique, l'architecture et l'économie, et mènent des travaux de recherche orientés vers une application pratique. Les hautes écoles pédagogiques et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) forment les enseignantes et les enseignants, ou les responsables de la formation professionnelle. Il convient d'établir une distinction entre ces deux types de hautes écoles et les hautes écoles universitaires, qui se consacrent à l'enseignement de disciplines traditionnelles académiques, et mènent des travaux de recherche scientifique et notamment de recherche fondamentale. Il est impératif que ces trois types de hautes écoles conservent leurs différents

profils et leurs finalités respectives, et qu'ils n'adoptent pas le système des autres hautes écoles. L'accès au doctorat ne doit être possible à l'avenir que dans les hautes écoles universitaires. Les diplômés HES présentant un excellent niveau devraient toutefois pouvoir entreprendre un doctorat dans une haute école universitaire dans des conditions acceptables.

- Le PDC est d'avis que les hautes écoles spécialisées ne doivent pas adopter le modèle universitaire, et vice versa.
- L'accès au doctorat ne doit être possible à l'avenir que dans les hautes écoles universitaires. Par le biais de coopérations, les diplômés HES présentant un excellent niveau peuvent entreprendre un doctorat dans les hautes écoles universitaires.

Encourager l'orientation pratique des hautes écoles spécialisées

Dans l'intérêt des hautes écoles spécialisées avant tout, il importe de prendre davantage en considération les différences entre les différents types de hautes écoles. Pour le PDC, il est clair que la grande force des hautes écoles spécialisées réside dans leur orientation pratique. C'est pourquoi il importe d'orienter de manière encore plus systématique les travaux de recherche menés dans les hautes écoles spécialisées vers une application pratique et le développement. Il devrait également être possible d'accéder à une formation HES en ne disposant que d'une expérience professionnelle qualifiée.

- Dans ce contexte, le PDC exige que les conditions d'admission aux études HES soient soumises à des dispositions plus strictes en ce qui concerne l'expérience du monde du travail, et de nouveau fixées, par exemple, à deux ans d'expérience professionnelle au minimum.

Remédier aux déficiences du système de Bologne

La qualité du système de Bologne ne peut être maintenue qu'au moyen d'une analyse permanente et des mesures correctives en découlant. Le baromètre de Bologne permet d'évaluer ce système. Aujourd'hui, les démarches liées à la mobilité des étudiants sont plus difficiles qu'auparavant ; les étudiantes et les étudiants expriment de plus en plus un manque de repères. La scolarisation et la bureaucratisation de l'enseignement supérieur ont en outre des effets paralysants sur l'innovation et la flexibilité des enseignants et des étudiants.

- Le PDC exige la poursuite des analyses du système de Bologne et l'élimination des déficiences ainsi mises en évidence.

Poursuivre les programmes Erasmus

Suite à l'adoption de l'initiative « contre l'immigration de masse », la Suisse a dû cesser toute participation aux programmes européens de formation et d'échange, comme le programme Erasmus+. Ces programmes d'échange constituent un élément-clé du cursus de nombreux étudiants. Ils favorisent l'échange culturel entre les étudiants de toute l'Europe. Ils offrent également aux universités suisses de nombreux avantages, en tant qu'institution : par exemple, ils constituent une condition essentielle pour pouvoir participer à certains programmes de coopération. Jusqu'à présent, la Suisse a pu y participer dans le cadre d'une solution transitoire. Le Conseil fédéral aspirait toutefois, jusqu'en septembre 2016, à une complète association. En février 2017, il a annoncé qu'il ne visait plus, pour des raisons financières, une pleine adhésion au programme Erasmus+, mais qu'il poursuivrait la solution transitoire actuellement en place jusqu'à la fin de l'année 2020. Cette solution transitoire a notamment pour conséquences négatives une charge de travail administratif supplémentaire pour les hautes écoles, un choix réduit d'universités partenaires pour les étudiants suisses et des possibilités limitées de participation à des projets de coopération. Les coûts de ce type de programmes doivent toutefois être proportionnels aux avantages qu'ils représentent et à leur utilisation, et leur correspondre.

- Le PDC exige que le Conseil fédéral aspire de nouveau à une association complète au programme Erasmus+ et négocie à cet effet une contribution financière en conséquence.

Des frais de scolarité compétitifs pour les étudiants étrangers

Un grand nombre d'étudiants étrangers viennent poursuivre des études dans une haute école suisse. Depuis les années 90, ce nombre ne cesse d'augmenter. Les frais de scolarité des étudiants étrangers doivent être quelque peu plus élevés que ceux des étudiants suisses, les frais ne devant toutefois pas contribuer à ce que les étudiants choisissent d'autres écoles ou d'autres pays. Il est important que nos hautes écoles et notre place économique demeurent compétitives.

- Dans ce contexte, le PDC demande une augmentation modérée des frais de scolarité des étudiants étrangers.

Promotion renforcée de la relève académique nationale

Au niveau international, la Suisse se place en tête en matière d'emploi de main-d'œuvre qualifiée étrangère au niveau des hautes écoles. Plus de la moitié de tous les professeurs, des assistants, des collaborateurs scientifiques et des autres professeurs des universités suisses sont originaires de l'étranger. Cela reflète d'une part la qualité excellente des hautes écoles suisses, ce qui attire les scientifiques du monde entier, et, d'autre part, le fait que les hautes écoles suisses ont négligé de promouvoir activement les scientifiques de notre pays, et de mettre en œuvre des réformes structurelles attendues de longue date.

- Le PDC exige la promotion renforcée de la relève académique nationale, associée à une vérification des structures de l'emploi et des chaires dans les hautes écoles suisses.

Exploiter les avantages de la numérisation

Il convient de promouvoir le Big Data et les sciences numériques. La Confédération dispose de différents instruments, avec le Fonds national suisse (FNS) ou la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI – prochainement Innosuisse), pour promouvoir de manière ciblée les chaires et les centres de recherche des hautes écoles suisses.

- Le PDC soutient l'utilisation de fonds supplémentaires pour la recherche fondamentale et appliquée, sans qu'on impose toutefois leurs thèmes de recherche aux hautes écoles financées par des fonds publics. Le PDC délègue les décisions là où résident les compétences spécialisées. En contrepartie, les hautes écoles se doivent de remettre régulièrement des rapports.